



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réouverture des écoles

Question au Gouvernement n° 2944

Texte de la question

RÉOUVERTURE DES ÉCOLES

M. le président. La parole est à M. Sébastien Leclerc.

M. Sébastien Leclerc. Le 16 mars, la fermeture des établissements scolaires a été une décision relativement facile à appliquer. Il a fallu repenser les modalités de l'enseignement, à distance et le plus souvent sous forme dématérialisée. Avec une implication très forte de nos enseignants, que nous saluons, avec l'aide de nombreuses collectivités qui ont prêté des ordinateurs ou des tablettes numériques aux familles n'en disposant pas, la continuité pédagogique est depuis assurée.

Jusqu'à cette décision d'un retour à l'école le 11 mai... Il est beaucoup plus compliqué de rouvrir une école en période d'épidémie que de la fermer et d'organiser les enseignements autrement. S'appuyant sur le volontariat des familles, ce retour à l'école ne permettra pas de récupérer tous les décrocheurs qui s'en sont éloignés. Les maires sont en première ligne pour repenser l'accueil à l'école : fonctionnement de la garderie, redémarrage de la cantine, travaux en urgence pour créer des points d'eau ou pour aménager des sanitaires – le tout, souvent, avec une partie du personnel municipal qui n'a pas pu reprendre son poste.

La situation actuelle crée beaucoup de confusion et d'angoisse chez les parents. Les enseignants eux-mêmes nous disent que s'ils arrivent à envisager le retour de trois niveaux le 12 mai, ils ne voient pas comment un retour simultané des huit niveaux sera possible le 25 mai.

Monsieur le Premier ministre, j'ai trois questions précises à vous poser. Premièrement, pouvez-vous assurer à chaque enseignant qu'il sera doté en masques, fournis par sa direction académique, dès le 11 mai ? Deuxièmement, allez-vous accepter les amendements au projet de loi qui est discuté cette semaine, afin de clarifier la situation et de dégager totalement la responsabilité pénale des maires par rapport à la décision de rouvrir les écoles ? Troisièmement, comment envisagez-vous le déroulement de l'année scolaire 2020-2021 ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Vous avez débuté votre intervention en affirmant que l'entrée dans le confinement avait été facile. Cela n'a pas été si facile que cela. Je vous renvoie aux débats que nous avons eus il y a deux mois : nombreux sont ceux qui ont alors exprimé leurs doutes, leur scepticisme concernant la capacité d'adaptation de l'éducation nationale. Deux mois après, et je vous en remercie, vous jugez que cela a été réussi grâce, en effet, à l'engagement des professeurs ainsi qu'à l'organisation de l'éducation nationale à tous les niveaux. J'espère que, dans deux mois, vous saluerez la façon dont se sera déroulé le déconfinement. Peut-être aurez-vous alors oublié certaines critiques un peu acerbes qui

s'expriment aujourd'hui.

Je vous le dis : rien n'est facile dans la tâche qui nous attend. Si tel était le cas, cela se saurait. Nous avons des contacts avec des ministres de l'ensemble de l'Europe, avec des professionnels du monde entier, notamment issus de pays francophones. Tous sont confrontés aux mêmes difficultés, que chacun peut énumérer – un sport assez facile. La vraie difficulté est, pour chaque décision que nous prenons, d'en évaluer les avantages et les inconvénients.

C'est à cette aune que je vais répondre à vos trois questions. D'abord, oui, les masques seront fournis : nous avons réalisé tout un travail logistique, durant plusieurs semaines, pour les obtenir et pour les distribuer. De toute façon, une école n'ouvrira pas si elle ne dispose pas de masques le moment venu. Nous avons fait en sorte que les écoles aient leurs masques le 11 mai et les collèges le 18. Pour ce qui est, ensuite, du régime de responsabilité des maires, le Premier ministre a répondu : il n'y a pas de risque particulier pour eux dans le présent contexte. Les deux chambres en débattront.

Enfin, votre question sur l'année 2020-2021 est très importante car cette année-là ne sera pas identique aux précédentes. Soit le virus aura disparu, on peut l'espérer : dès lors, il faudra tenir compte des retards subis par les élèves. Soit le virus sera toujours présent et ce que nous aurons fait en mai et juin nous sera très utile pour définir une vision mixte, hybride et, je crois, réussie de la scolarité des enfants. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

M. Roland Lescure. Exactement !

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2944

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 mai 2020](#)